



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1154) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ETABLISSEMENT PUBLIC «THEATRE
NATIONAL DE L'OPERA-COMIQUE», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-26-058
EN DATE DU 10 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Etablissement public « Théâtre National de l'Opéra-Comique » représenté par son directeur Monsieur Louis LANGREE, dont le siège est situé 5 rue Favart 75002 Paris, d'organiser une répétition dans la salle Berlioz, le 1^{er} février 2026 de 10h00 à 17h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Etablissement public « Théâtre National de l'Opéra-Comique » représenté par son directeur Monsieur Louis LANGREE, dont le siège est situé 5 rue Favart 75002 Paris, une convention de location de salle, pour un montant de 273 € T.T.C (deux cent soixante-treize euros), afin d'organiser une répétition dans la salle Berlioz, le 1^{er} février 2026 de 10h00 à 17h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260210-lmc1H13953H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/02/2026
Date de Publication : 10/02/2026